

CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE

COMPTE-RENDU
de la SÉANCE du JEUDI 28 MARS 2019

1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2018, service de l'EAU :
 - Exploitation : excédent de 323 423.56 €
 - Investissement: déficit de 9 952.02 €

2. Vote du budget primitif 2019 du service de l'EAU :
 - EXPLOITATION : dépenses : 213 198 € recettes : 378 149 € (*compte-tenu de l'excédent d'exploitation 2018*)
 - INVESTISSEMENT : dépenses : 170 949 € recettes : 170 949 €

3. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2018, patrimoine **FORESTIER** :
 - Fonctionnement : excédent de 420 589.65 €
 - Investissement : déficit de 5 140.00 €

4. Vote du budget primitif 2019 du patrimoine **FORESTIER** :
 - FONCTIONNEMENT : dépenses : 202 731 € recettes : 433 449 € (*compte-tenu de l'excédent de fonctionnement 2018*)
 - INVESTISSEMENT : dépenses : 41 390 € recettes : 41 390 €

5. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2018, budget **GENERAL** :
 - Fonctionnement : excédent de 298 060.78 €
 - Investissement : déficit de 163 702.77 €

6. Vote du budget primitif 2019 du budget **GENERAL** :
 - FONCTIONNEMENT : dépenses : 1 187 007 € recettes : 1 187 007 € (*compte-tenu de l'excédent de fonctionnement 2018*)
 - INVESTISSEMENT : dépenses : 507 299 € recettes : 507 299 €

7. Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :

- Taxe d'habitation : 19.44 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.31 %

= Maintien du niveau d'imposition communale pour la 11^{ème} année consécutive

8. Vote des contributions syndicales suivantes pour 2019 :

- 1 416 € au Syndicat mixte du Parc des Ballons des Vosges
- 32 933 € au Syndicat départemental d'Incendie et de Secours
- 80 € au Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif
- 680 € au Syndicat mixte pour l'informatisation communale

9. Validation du programme d'actions proposé par l'ONF pour 2019 en forêt communale

10. Approbation de conventions à passer avec six privés pour l'occupation provisoire précaire de terrains communaux, pour la période du 23 avril 2019 au 22 avril 2020

11. Validation d'une convention avec ENEDIS pour l'occupation de 9m2 sur la parcelle communale B 604 rue du Stade (pose d'un poste de transformation de courant électrique dans le cadre de l'enfouissement du réseau HTA dans ladite rue)

12. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes (action collective portée par la Fédération Nationale des Communes Forestières)

13. Avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Mortagne et Mandres sur Vair au SDANC (Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif)

Rappel : Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 (le bureau de vote au centre sportif rue du Stade sera ouvert de 8 à 18h)

A Ban-de-Laveline, le 30 mars 2019

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

